

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-1120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-0118 CONCERNANT LA CONSTITUTION ET LES COMPÉTENCES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ qu'à sa séance ordinaire tenue le 15 décembre 2020 à 19h30, au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux situé au 749, rue Principale à Cowansville, ainsi que de manière virtuelle, le conseil des maires de la MRC a adopté le ***Règlement 08-1120 modifiant le Règlement 02-0118 concernant la constitution et les compétences du comité administratif.***

Ce règlement peut être consulté par toute personne sur le site internet de la MRC à l'adresse suivante: https://mrcbm.qc.ca/fr/docu_reglement.php. Toute personne intéressée pourra également prendre connaissance dudit règlement au bureau de la MRC situé au 749 rue Principale à Cowansville lors de la réouverture des bureaux au public, et ce, durant les heures d'ouverture. Toute personne peut également communiquer avec le soussigné au 450-266-4900, poste 278 ou par courriel au dlegrand@mrcbm.qc.ca afin de convenir d'autres modalités de consultation.

DONNÉ à COWANSVILLE ce cinquième (5^e) jour de janvier de l'année DEUX MILLE VINGT ET UN (2021).

Le greffier,



David Legrand, avocat